

Essonne

N° 389

Journal



**District de l'Essonne
de Football**

Infos clubs (p. 1 à 10)

Annonce (p. 11)

Procès Verbaux (p. 12 à 17)



Le communiqué du Président pour cette nouvelle saison 2018-2019

Le District de l'Essonne de Football vous propose de consulter ci-après un communiqué de M. François THISSERANT, Président du District 91 et Vice-Président de la Ligue de Paris Ile-de-France, à l'attention de l'ensemble des clubs du District.



**FRANK CHRISTIAN
SPORTS**

Communiqué du Président

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents,

La rentrée est déjà là, je suppose que celle-ci se fait dans la joie et la bonne humeur en raison de cet titre tant convoité de champions du monde que nos bleus nous ont acquis avec brio. Nous avons un peu, de près ou de loin, participé à cette victoire puisqu'un grand nombre de nos bleus sont issus de l'Île-de-France.

Cette nouvelle saison débute donc avec, sans doute, un apport de jeunes joueurs et joueuses dus à l'obtention de cette seconde étoile. Il va nous falloir faire face autant que faire ce peut, car nous le savons bien, que ce soit sur l'aspect structure ou encadrement, il y a des limites difficilement franchissables.

Nous mettrons tout en œuvre pour vous y aider.

Fidèles à nos engagements, le comité directeur et moi-même continuerons à servir et aider nos clubs.

Certaines actions mises en place la saison dernière ont donné entière satisfaction et seront renouvelées.

Je pense au règlement des arbitres par l'intermédiaire du district, la mise en place d'un critérium des + de 55 ans qui réjouit nos anciens et qui se passe dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

La permanence du mercredi opérée par la CDA qui permet aux arbitres de venir échanger ou se renseigner directement.

L'abandon de la « part district » pour la licence dirigeant (te), les dotations chasubles brassards pour les nouveaux accédants en D1.

Le trophée des champions 2017.2018 sera également réédité en ce début de saison.

Les formations de dirigeants, tant sur la FMI que sur les formations de secrétaires, de référents sécurité, de dirigeants accompagnateurs en football d'animation, en collaboration avec les techniciens du District. Et bien entendu les formations de cadres techniques.

Le nouveau dispositif FAFA sera bientôt connu, et dans le cadre de l'aide aux clubs que nous avons mis en place, le district vous accompagnera dans vos demandes.

La CDPME restera à votre service pour prévoir les risques éventuels liés à la compétition et assurer les médiations nécessaires.

Un des principaux sujets sera à l'ordre du jour de cette nouvelle saison, qui sera bien évidemment au cœur des projets. Il s'agit de la promotion du football féminin où plusieurs actions et animations vous seront proposées dans le cadre de la coupe du monde féminine 2019 que notre pays accueillera. Nous devons participer activement à cette promotion et à ces animations et je sais que vous répondrez présents.

Communiqué du Président (suite et fin)

Des nouveautés dans la pratique du football d'animation qui seront présentées par nos techniciens lors de la réunion de rentrée du 17 septembre.

Un guide destiné aux parents ainsi qu'aux éducateurs sera mis en ligne et expliqué lors de cette même réunion. Je vous invite à vous intéresser de près à ces nouveautés.

Afin de sensibiliser les différents acteurs de notre football départemental, vous trouverez en annexe [un rapport de sensibilisation](#) très explicatif et peu glorieux. Celui-ci met en avant la violence qui progresse dans le département. J'appelle à une prise de conscience de chacun afin que nous puissions ensemble faire face à ce phénomène, fléau de notre sport.

Mon comité directeur et moi-même restons à votre écoute, et nous vous souhaitons une excellente saison 2018.2019 dans un esprit sportif, convivial et respectueux.

Sportivement vôtre,

François THISSERANT

Président du district de l'Essonne
Vice Président de la Ligue de Paris Ile de France

FUTSAL



Saison 2018-2019

Critérium

U13

Rassemblements

U7-U9 & U11

Plus d'infos : essonne.fff.fr / 01.60.84.93.23

La refonte des Championnats de jeunes

Lors de sa réunion plénière du 25 Juin 2018, le Comité de Direction de la Ligue a :

- Pris acte de la décision de l'Assemblée Fédérale du 02 Juin 2018 relative aux modifications au Règlement des Championnats Nationaux de Jeunes (cf. sur le site Internet de la F.F.F. pour prendre connaissance des textes votés lors de cette Assemblée), et au terme de laquelle les Ligues Régionales doivent mettre en place des Championnats U16 et U18 à compter de la saison 2019/2020, le nouveau Règlement des Championnats Nationaux de Jeunes prévoyant que ce sont les clubs issus des Championnats Régionaux U16 et U18 qui accèdent respectivement au Championnat National U17 et Championnat National U19,

- Décidé qu'à l'issue de la saison 2018/2019, les Championnats Régionaux de Jeunes seraient modifiés comme suit :

- * Au niveau régional et départemental : le Championnat U19 devient le Championnat U18
- * Au niveau régional et départemental : le Championnat U17 devient le Championnat U16
- * Au niveau régional et départemental : Le Championnat U15 devient le Championnat U14
- * Au niveau régional : le Championnat U16 devient le Championnat U17
- * Au niveau régional : le Championnat U14 devient le Championnat U15

Cliquez **ICI** pour de plus amples précisions (structure des Championnats, accessions/relégations, etc.) sur la réforme des Championnats de jeunes adoptée par le Comité de Direction de la Ligue.

Calendrier Technique 2018-2019

Retrouvez le calendrier technique prévisionnel du District de l'Essonne de Football pour la saison 2018-2019, **en cliquant ici**.

Formations Dirigeants 2018-2019

Retrouvez les formations d'ores-et-déjà prévues par le District de l'Essonne de Football pour les dirigeants au cours de la saison prochaine, **en cliquant ici**.

ARBITRAGE : Les formations 2018-2019

Retrouvez les dates des 3 sessions de formation initiale à l'arbitrage prévue pour la saison 2018-2019 :

Nouveauté cette saison : les bons de formations arbitres à télécharger dans :

<https://essonne.fff.fr/formations/inscriptions-formations/>

Ces bons sont à envoyer avec le dossier d'inscription.

1ère session ([fiche d'inscription et planning](#))

Samedi 22 septembre 2018

Dimanche 23 septembre 2018

Dimanche 30 septembre 2018

Samedi 6 octobre 2018

2ème session (inscription à venir)

Samedi 10 novembre 2018

Dimanche 11 novembre 2018

Dimanche 18 novembre 2018

Samedi 24 novembre 2018

3ème session (inscription à venir)

Samedi 19 janvier 2019

Dimanche 20 janvier 2019

Dimanche 27 janvier 2019

Samedi 2 février 2019

Ouverture de la saisie des licences dans Footclubs

Comme la saison précédente et par souci d'aide aux clubs, la Ligue de Paris Ile de France a édité et envoyé les bordereaux de demande de licences papiers aux clubs.

Toutefois, dès son ouverture, les clubs pourront de nouveau utiliser le service de dématérialisation des demandes de licences. Le périmètre reste identique à celui de la saison 2017/2018 à savoir les renouvellements et nouvelles demandes des joueurs amateurs et dirigeants.

Afin de vous aider dans cette démarche, le District de l'Essonne met sur son site le guide [« Dématérialisation des demande de licences Saison 2018/2019 »](#).

Demandes de licence 2018/2019 : mise à jour des photos

Conformément aux dispositions de l'article 2 bis du Guide de procédure pour la délivrance des licences (Annexe 1 aux Règlements Généraux de la F.F.F.), les photographies doivent être impérativement renouvelées :

- . Dans les 2 saisons suivant leur numérisation pour ce qui concerne les licenciés mineurs ;
- . Toutes les 5 saisons pour les licenciés majeurs.

Afin de vous permettre de gagner du temps dans le traitement de vos demandes de licences 2018/2019, vous pourrez, à compter du **1er Mai 2018**, mettre à jour les photos dont la durée de validité est à échéance du 1er Juin 2018, étant précisé que sur la liste de vos licenciés figurant dans FOOTCLUBS (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, sera signalé par un encadré rouge en face de son nom. Lorsque vous vous positionnerez sur cet encadré, la mention « photo invalide » apparaîtra. Il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

La mise à jour de membres du club : rappel

Conformément aux dispositions de l'article 35 des Règlements Généraux de la F.F.F., chaque changement dans la composition du Bureau ou dans les Statuts du club est notifié dans la quinzaine au District intéressé qui transmet à la Ligue. Les pièces justificatives (Procès-verbal de l'Assemblée Générale, etc.) doivent être jointes.

Outre cette information adressée aux instances, le club doit renseigner dans le logiciel fédéral FOOTCLUBS les changements intervenus au sein des membres de son Bureau.

Cliquez [ICI](#) pour prendre connaissance de la procédure pour modifier les personnes qui possèdent dans le club un titre ou une fonction particulière dans l'organisation.

Expiration des mots de passe Footclubs – FMI

Les mots de passe Footclubs des utilisateurs ayant un accès F.M.I. sont arrivés automatiquement à expiration le 30 juin 2018.

Les utilisateurs des F.M.I. sont donc invités à modifier leur mot de passe à partir du 1er juillet 2018.

2 possibilités pour changer son mot de passe :

Via le site internet <https://fmi.fff.fr/assistance/>

En utilisant la rubrique « Mot de passe expiré ou oublié »

Via Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)

En utilisant la fonctionnalité “Mot de passe oublié” sur la fenêtre de connexion avant de vous connecter.

Le changement de mot de passe ne peut pas se faire dans l’application F.M.I. (ni sur tablette ni sur internet)

Cette procédure sera à renouvelée début JANVIER 2019.

Nous vous remercions de bien vouloir communiquer cette information à vos utilisateurs.

Les bordereaux de demande de licence 2018/2019 en ligne

A l’instar des saisons précédentes, l’impression des bordereaux de demande de licence a été reconduite pour la saison 2018/2019 ; ainsi, le Correspondant du Club recevra à compter de la fin de la semaine 22 :

- . Les bordereaux de demande de licence 2018/2019 au format papier : pré remplis pour les Renouvellements, et vierges pour les nouvelles licences et/ou les changements de club,
- . Des questionnaires de santé,
- . Les documents d’informations relatifs à l’assurance licence 2018/2019.

Dans l’attente de la réception de ces documents, vous pouvez télécharger :

- . **Formulaire de demande de licence Joueur/Dirigeant 2018/2019**
- . **Questionnaire de santé**
- . **Formulaire de demande de licence Educateur 2018/2019**
- . **Formulaire de demande de licence Arbitre 2018/2019**

Tout savoir sur la licence assurance 2018/2019

Il est rappelé que conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Ligue a souscrit au bénéfice de ses clubs et licenciés un contrat d'assurance collectif ayant pour objet de proposer un certain nombre de garanties en cas d'accident, dommages corporels ou sinistre survenant à l'occasion de la pratique sportive.

Il vous est proposé de prendre connaissance des garanties responsabilité civile et individuelle accidents, souscrites auprès de la Mutuelle des Sportifs (M.D.S.) au titre de la saison 2018/2019 en consultant :

- . [Le résumé des garanties souscrites](#) par la Ligue au bénéfice des clubs et licenciés.
- . [La notice d'information Responsabilité Civile](#) (contrat n°4035070H souscrit par la M.D.S. auprès de la M.A.I.F.).
- . [La notice d'information Individuelle Accident](#) (accord collectif n°980A18 souscrit auprès de la M.D.S.).

Afin d'accompagner au mieux les clubs et compte-tenu des questions récurrentes relatives au champ d'application de l'assurance, [une notice explicative](#) vous permettra notamment de comprendre pour quels risques et sinistres votre club est assuré par la Ligue.

Enfin, il est rappelé que la Ligue a souscrit auprès de la M.D.S. [un contrat de prévoyance « SPORTMUT FOOT »](#) qui permet de proposer aux licenciés de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières).

Groupes et Calendriers 2018-2019

Nous avons le plaisir de vous informer que les groupes et calendriers sont consultables sur notre site ainsi que dans vos footclubs. Vous trouverez également à télécharger [le calendrier général 2018-2019](#).

Les calendriers des dernières divisions U15/U17/U19 paraîtront le 20 septembre pour débiter la compétition les 29 septembre/30 septembre ; les derniers engagements seront pris en compte jusqu'au 17 septembre ainsi que les désengagements (gratuits jusqu'à cette date).

Urgent : Dossiers d'engagement Foot Féminin

Veillez consulter et télécharger [les dossiers d'engagement du Foot Féminin \(U9F,U11F et 13F\)](#), [les dossiers d'engagement du Foot Féminin \(U16F, U19F et SéniorsF\)](#) ainsi que [le calendrier prévisionnel pour la saison 2018-2019](#).

Ces dossiers sont à renvoyer avant le 15 septembre 2018.

Une réunion de rentrée Foot Féminin est organisée **le lundi 24 septembre 2018 à 19h00** à la salle de l'institut au district.

Nous invitons les responsables des clubs engageants des équipes à ces critères pour cette réunion.

De plus, veuillez inscrire vos meilleures joueuses (U12F /U13F/U14F/U15F) pour le 1er tour de détection de notre centre de perfectionnement féminin qui se déroulera le samedi 22 septembre au stade Taillefer à Brétigny sur Orge .

U14F-U15F : rdv 9h30 , fin 11h30

U12F-U13F : rdv 13h30 , fin 15h30

Les fiches d'inscription ont été envoyées sur les boites mails officielles et sont à nous retourner informatiquement à technique@essonne.fff.fr avant le mercredi 19 septembre 2018.

NOUVEAUTE POUR LES LICENCIES FEMININES

Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Pour les formations techniques et arbitrages, vous devez nous faire parvenir vos bons de formations ainsi qu'un chèque de caution de 50€ en cas d'absence à l'ouverture de la formation.

Vous trouverez les bons à télécharger en cliquant sur le lien suivant : <https://essonne.fff.fr/formations/inscriptions-formations/>

AIGLE FERTOISE BOISSY CUTTE

RECHERCHE ARBITRE ET ÉDUCATEUR U17

La FC MNVDB recherche pour cette saison (2018/2019) :

- un éducateurs dans la catégories U17
- des arbitres

Profil recherché : Etre volontaire, avoir une connaissance générale du football, savoir être à l'écoute.

Si vous êtes intéressé(e) par cette annonce, merci de contacter le responsable technique du club :

Philippe Stéphan

06 84 58 73 94

responsable-technique@fcmnvdb.fr

Merci de contacter Carlos RODRIGUES au 06.88.90.47.79 ou Freddy SMEETS au 06.86.92.44.34
ou par mail : 500668@lpiff.fr

- Suivi des Compétitions
- Foot d'Animation
- Terrains et Equipements
- Football Diversifié

Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mme FORBIN, IZARD
MM. EYL, LE PRUNENNEC, MOZGALA,
RAMACKERS, LE BOULC'H, BEZIA
Excusés : MM. BRUNIER, BEAUJOUAN

PV du 11 septembre 2018

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs ; Il vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation** depuis

Footclubs et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'accepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000.

La procédure avec le formulaire reste inchangée ; Ce formulaire est disponible sur le site Internet :

<http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de modification de match).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM et Vétérans sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre footclub une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Les feuilles de matches papier des + 45 ans (de couleur grise) seront envoyées début de semaine 37.

Les feuilles de matches papier des +55 ans (de couleur verte) seront envoyées début de semaine 37.

Les feuilles de matches des compétitions féminines seront éditées (rose) dès l'établissement des compétitions.

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué

officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur.

Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courrier de l'Agglomération de Cœur d'Essonne

Les stades : Faillu (Egly), Orangerie (Ollainville), Cornu (Saint Germain les Arpajon), et Babin (La Norville) seront fermés les jours fériés.

Courrier de la mairie de Lisses

Interdiction d'utiliser temporairement le terrain synthétique et vestiaires du complexe Diagana.

A compter du mardi 28 septembre 2018 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Courrier de l'Agglomération de cœur d'Essonne.
Fermeture du stade Faillu à Egly jusqu'à fin septembre.

CALENDRIERS

Les calendriers des dernières divisions U15/U17/U19 paraîtront le 20 septembre 2018 pour débiter la compétition les 29/30 septembre ; les derniers engagements seront pris en compte jusqu'au 17 septembre 2018 ainsi que les désengagements (gratuits jusqu'à cette date).

Féminines

Rappel : Les dossiers d'engagement du Foot Féminin (U16F à Séniors F) pour la saison 2018-2019 ont été envoyés par mail.

Ces dossiers sont à renvoyer avant le **15 septembre 2018**.

Seniors

Courrier de Saintry nous informant du désengagement de son équipe Seniors évoluant en D5/A.
Amende réglementaire pour désengagement de l'équipe après parution des calendriers.

Courrier de Verrières demandant l'engagement d'une troisième équipe en Seniors.
La Commission engage cette équipe en D5/A.

U15

Courrier d'Ollainville nous informant du désengagement de son équipe U15 évoluant en D4.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

U17

Courrier d'Igny nous informant du désengagement de son équipe U17 évoluant en D4.

Courrier d'Ollainville nous informant du désengagement de son équipe U17 évoluant en D4.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

U19

Courrier de Bondoufle nous informant du désengagement de son équipe U19 évoluant en D3.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courrier d'Igny nous informant du désengagement de son équipe U19 évoluant en D3.

+45 ans

Courriel de Montgeron nous informant du désengagement de son équipe + 45 ans évoluant en Poule E.
Cette équipe est retirée du Challenge + 45 ans.
Amende pour désengagement après parution des calendriers.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

U15

Arpajonnais RC

Les rencontres à domicile de l'équipe U15 évoluant en D2/A auront lieu à 14 h 30 été comme hiver.
Accord de la Commission.
Prévenir vos adversaires.

Draveil FC

Les rencontres à domicile des équipes U15 évoluant en D2/A et D4 auront lieu à 14 h été comme hiver sur le terrain d'honneur ou le terrain synthétique.
Accord de la Commission.
Prévenir vos adversaires.

Palaiseau US

Les rencontres à domicile des équipes U15 évoluant en :
D1 auront lieu à 16 h été comme hiver au Stade Georges Collet 3 à Palaiseau, sur le terrain synthétique.
D3/D auront lieu à 16 h été comme hiver au stade Saint Exupéry à Villebon.
D4 (Entente avec Villebon) auront lieu à 16 h été comme hiver au stade Saint Exupéry à Villebon.
Accord de la Commission.
Prévenir vos adversaires.

Saint Germain les Arpajon

Rectificatif au PV du 4 septembre 2018.
Les rencontres à domicile de l'équipe U15 évoluant en D3/D auront lieu à 14 h 30 été comme hiver au stade Gaston Cornu (Stabilisé).
Accord de la Commission.
Prévenir vos adversaires.

Soisy sur Seine AS

Les rencontres à domicile des équipes U15 évoluant en D2/A et D3/B auront lieu à 14 h 30 été comme hiver.
Accord de la Commission.
Prévenir vos adversaires.

+55 ans

Courriel d'Igny demandant à jouer toutes ses rencontres à domicile le samedi à 18 h.
La Commission ne peut donner son accord, sans l'accord des clubs adverses (Article 3 du règlement du Critérium +55 ans).

COUPES ESSONNE SENIORS

Demandes de changement de terrain via Footclub

Massy / Milly-Gatinais * District
Morangis-Chilly / Draveil * District
Montgeron Es / Courcouronnes * District
Saint Vrain / Fleury * District
Accord de la Commission.

Match n°20844761 du 16 septembre 2018

Villabé / Soisy Sur Seine * Essonne
Demande de Villabé pour jouer à 15 h 30 en raison d'une animation locale « la foulée des brettes ».
Accord de la Commission.

Match n°20844765 du 16 septembre 2018

Vigneux / Saintry * Essonne
Suite au désengagement de l'équipe de Saintry, Vigneux qualifié pour le tour suivant.

Match n°20844771 du 16 septembre 2018

Ollainville / Juvisy * Essonne
Courrier d'Ollainville nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.
Juvisy qualifié pour le tour suivant.

Match n°20844777 du 16 septembre 2018

Angervilliers / Saint Michel * Essonne

Arrêté de fermeture par la mairie d'Angervilliers.

Inversion de la rencontre.

Match n°20845002 du 16 septembre 2018

Athis Mons / Paray * District

Accord des deux clubs via Footclub pour jouer à 12 h.

Accord de la Commission.

Match n°20845009 du 16 septembre 2018

Savigny / Breuillet * District

Accord des deux clubs via Footclub pour jouer à 13 h au parc des Sports Jean Moulin 2 à Savigny sur Orge.

Accord de la Commission.

Match n°20845011 du 16 septembre 2018

Wissous / Boussy-Quincy * District

Accord des deux clubs via Footclub pour jouer à 12 h 30.

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 9 SEPTEMBRE 2018

D4/A

Arpajonnais / Saclas Méreville

La Commission demande un rapport complémentaire à l'arbitre, pour sa réunion du 18 septembre 2018.

D4/B

Longjumeau / Bondoufle * D4/B

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant, pour sa réunion du 18 septembre 2018, sous peine de match perdu (article 44 du RSG du DEF).

T1 72 h du 9 septembre 2018 reporté à une date ultérieure

Angervilliers / Mennecy * D4/A

Saint-Michel / Jeunesse Etampoise * D4/B

Match n° 20578076 du 2 septembre 2018

Breuillet / Epinay Athlético * D3/A

Reprise du dossier.

Courrier de Breuillet.

Courrier de l'arbitre.

La Commission enregistre le 1er forfait d'Epinay Athlético.

Amende réglementaire.

Match n° 20578210 du 2 septembre 2018

Lissois / Wissous * D3/B

Retour du PV de Commission des Statuts et Règlements.

La Commission enregistre la décision : match perdu par pénalité à Lissois (-1 pt, 0 but), pour en attribuer le gain à Wissous (3 pts, 2 buts).

Match n° 20578338 du 2 septembre 2018

Arpajonnais / Lissois * D4/A

Reprise du Dossier.

Lecture feuille de match.

La commission enregistre le score de la rencontre : 0-2 pour Brunoy.

Match n° 20577815 du 9 septembre 2018

Mennecy / Villebon * D2/A

Accord des deux clubs via Footclub pour changement d'horaire.

Demande traitée par le secrétariat.

Accord de la Commission.

Amende au Club de Mennecy pour demande tardive.

Match n° 20578480 du 9 septembre 2018

Montgeron / Orsay Bures * D4/B

Courrier de Montgeron nous avisant du forfait de son équipe pour cette rencontre, en date du 7 septembre 2018.

2ème forfait de Montgeron.

CHAMPIONNAT CDM

Demandes de changement de terrain via Footclub

Pays Limours Ent. / Ste Geneviève Asl * D2 / A

Pays Limours Ent / St Germain Saintry * D2 / A

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT U19

Match n° 20601406 du 23 septembre 2018

Vyc / Orsay Bures * D2/B

Accord des deux clubs via Footclub demandant le report de la rencontre au 30/09/2018.

La Commission ne peut donner son accord, car journée de championnat inscrite au calendrier.

+45 ANS

Demandes de changement de terrain via Footclub

Soisy sur Seine / Les Lusitaniens * Poule D

Accord de la Commission.

Match n° 220595191 du 16 septembre 2018

Viry Chatillon / Air France * Poule F

Demande de Viry Chatillon via Footclub, demandant le report de la rencontre au 30 septembre 2018.

Refus d'Air France.

La Commission ne peut donner son accord. Air France a un match de championnat contre Milly Gatinais.

Commission Départementale du Football d'Animation

Membres : Y.JEYOU, D.MEE, P.MOUFLARD, C.VANDARD,
M.BAKKOUCH, H.ELOUMAMI, MC. PERRAUT
CD : V. POLLET
Excusés : R.DIAZ, S.AIME, S.DAUGUET, D.ROY (CDFA),
J.FREDAL

PV du 10 septembre 2018

U6-U7

AS ST GERMAIN ARP. : Pris note de votre disponibilité le 01/12/2018

U8-U9

BENFICA YERRES : Journée de rentrée du 22 septembre 2018 ; suite au mail et à la conversation téléphonique entre le président du Benfica et M. Jégou pour l'engagement d'une équipe ; vous serez dans le groupe 4 à Paray

AS ST GERMAIN ARP. : Pris note de la journée disponible, le 10/11/2018

U10-U11

ES VILLABE : Journée de rentrée ; vos équipes se déplaceront pour cette journée

FC BALLANCOURT : le 03 novembre 2018 il n'y a pas de journée (vacances scolaires)

AS ST GERMAIN ARP. : Pris note de votre occupation de terrain ; nous ferons le nécessaire pour vous satisfaire

U12-U13

ES VILLABE : Journée de rentrée ; vos équipes se déplaceront pour cette journée

FC BALLANCOURT : J 5 du 24 /11/2018 ; les rencontres que vous devez jouer cette journée seront à jouer le 20/10/2018 (match remis dans le calendrier) ; A vous de contacter l'adversaire quand les journées paraîtront

AS ST GERMAIN ARP. : Pris note de votre occupation de terrain ; nous ferons le nécessaire pour vous satisfaire

FC MASSY : Pris note de votre fiche d'alternance ; nous en tiendrons compte

ES VIRY CHATILLON : Pris note de votre fiche d'alternance ; nous en tiendrons compte

CS BRETIGNY : Pris note de votre fiche d'alternance ; nous en tiendrons compte

US PALAISEAU : Pris note de votre fiche d'alternance ; nous en tiendrons compte

INFORMATIONS

Réunions des clubs

19h pour les U6-U7-U8-U9

20H30 POUR LES U10-U11-U12-U13

Réunion obligatoire pour tous les clubs ayant des équipes de Foot d'Animation au cours de laquelle il sera remis les nouvelles enveloppes (feuilles de match)

RAPPEL

Commission Départementale des Terrains et Equipements

Président : M. Claude GIOS

Membre : M. Jean BERTHY, Michel GAUVIN

PV du 11 septembre 2018

Ville de SERMAISE :

Courrier de Mme GROSSE, CCDOURDANNAIS.

MM. BERTHY et GAUVIN visiteront les installations sportives de SERMAISE le mardi 25 septembre 2018 à 10h30. Merci de mettre les installations en configuration de match officiel et le libre accès aux vestiaires, de fournir le plan de détail de l'aire de jeu à l'échelle 1/200ème ainsi que le plan de situation et le plan des vestiaires.

Ville de BALLANCOURT :

Courrier du club de BALLANCOURT : les 3 terrains de Ballancourt sont homologués jusqu'au 05 février 2023

Ville de BRÉTIGNY :

Stade Roger TAILLEFER

MM. BERTHY et GAUVIN visiteront les installations sportives susnommées le mardi 09 octobre 2018 à 10h30. Merci de mettre les installations en configuration de match officiel et le libre accès aux vestiaires, de fournir le plan de détail de l'aire de jeu à l'échelle 1/200ème ainsi que le plan de situation et le plan des vestiaires.

Ville de DRAVEIL :

Stade de Bergeries : MM. BERTHY et GAUVIN visiteront les installations sportives susnommées le mardi 23 octobre 2018 à 10h30. Merci de mettre les installations en configuration de match officiel et le libre accès aux vestiaires, de fournir le plan de détail de l'aire de jeu à l'échelle 1/200ème ainsi que le plan de situation et le plan des vestiaires.

Prochaine réunion le 18/09/18 à 15h

Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Présents

Président : Léo ADJIMAN

Membres : Marguerite LESUEUR, Fernando PASQUINI

CD : Pierre PAREUX

PV du 11 septembre 2018

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la LPIFF et à l'annexe financier.

MODIFICATION DE MATCH :

Le DEF met à votre disposition un formulaire permettant d'obtenir l'accord écrit des clubs sur un même document en cas d'inversion ou d'avancement de rencontres et de changements d'horaire ou de terrain.

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de modification de match).

Toutes les rubriques doivent être complétées. Les renseignements ci-après sont indispensables au traitement de cette modification :

- **Compétition – Catégorie – Division – Poule**
- **Date – Numéro de match – Heure**
- **Equipe recevant – Equipe visiteuse**
- **Adresse du terrain**

Les clubs demandant des dérogations sur les matches de championnats sont priés d'obtenir l'accord écrit de l'adversaire et de faire parvenir cette dérogation au DEF au plus tard le jour de la réunion précédent la date du match (art. 10.3 du RSG du DEF). Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

FEUILLE DE MATCH :

Les clubs recevant ont obligation de faire parvenir les feuilles de matches au DEF, soit par portage le mardi avant 12h, soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre (art. 13.2 du RSG du DEF).

Toute feuille de match transmise par fax ne sera pas considérée, seul l'original de la feuille de match sera traité.

Pour un meilleur suivi des compétitions, il est rappelé aux correspondants des clubs recevant qu'ils doivent saisir leurs résultats par le logiciel Foot Clubs dès la fin des rencontres.

MATCHS REPORTES OU MODIFIES

La Commission vous rappelle la procédure « modification de match » à lire ci-dessus.

-> A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous les mardis (au lieu du lundi) de 10h30 à 12h00. \ Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : 01 60 84 93 19.

PVI : Elle se propose d'organiser également des réunions périodiques avec les clubs le mardi à 19h.

-> Attendre avis du CD du 24/09 avant publication

Une réunion de rentrée avec tous les clubs de l'Essonne jouant en District comme en Ligue est programmée : le vendredi 21 septembre à 19h.

PVI : envoyer dès maintenant la convocation.

MATCHS DE CHAMPIONNAT FUTSAL

A ce jour, nous avons 7 clubs inscrits :

- DIAMANT FUTSAL 3
- IGNY FUTSAL 1
- MARCOUSSIS FUTSAL 1
- MILLY GATINAIS FC 1
- MYA FUTSAL ESSONNE 2
- PARTOUT ATHIS 1
- REVE 1

COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

COUPE DE L'ESSONNE FOOT D'ENTREPRISE DU SAMEDI APRES-MIDI

Prochaine réunion : mardi 18 septembre 2018